

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 septembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme BORSATO

Convocation envoyée le 19 septembre 2013

Publié le 27 septembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Jean ESMONIN	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
Mme Colette POPARD	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François DODET	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Jean-Yves PIAN	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Philippe CARBONNEL	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Alain LINGER	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Franck MELOTTE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Louis LAURENT	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Roland PONSAA	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Michel ROTGER	M. Jean DUBUET
M. Dominique GRIMPRET	Mme Louise BORSATO	M. Patrick ORSOLA
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. François NOWOTNY	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. André GERVAIS	Mme Christine MASSU	

#### *Membres absents :*

M. Gilbert MENUT	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES
M. Joël MEKHANTAR	M. Michel JULIEN pouvoir à M. André GERVAIS
M. Christophe BERTHIER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
Mme Nelly METGE	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Rémi DELATTE	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Michèle CHALLAUX	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

## **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

### **Avis sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Ruffey-lès-Echirey**

La commune de Ruffey-lès-Echirey a arrêté son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 8 juillet 2013.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, la Communauté d'agglomération du Grand Dijon a demandé à recevoir le projet de PLU.

A cet effet, la commune de Ruffey-lès-Echirey a transmis son projet de PLU arrêté, pour avis, à la Communauté d'agglomération par courrier reçu le 11 juillet 2013.

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) se décline en 6 orientations :

1) la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers :

A/ Protection des espaces naturels, forestiers et des continuités écologiques

Préserver les zones humides, les cours d'eau et la trame bleue associée

Préserver les boisements, les bosquets, les vergers et alignements d'arbres intéressants, et les trames vertes, développer et protéger le réseau de haies dans le paysage agricole

B/ Protection des espaces agricoles

C/ Prise en compte des risques et nuisances

D/ Préserver le patrimoine paysager

2) orientations générales pour l'activité : Maintien des activités économiques existantes

3) orientations générales pour les commerces et services :

Maintenir le niveau de commerces et de services existant

4) orientations générales pour les équipements :

Maintenir les équipements existants, développer l'offre d'équipements et développer les communications numériques

5) orientations générales pour les transports et les déplacements :

Inciter à l'utilisation des modes de déplacements doux

6) orientations générales pour l'habitat :

Le projet communal sur la période 2010-2025 est de permettre une croissance de 1,4 % par an de la population, de valoriser l'environnement et le cadre de vie et de développer une urbanisation de qualité répondant aux enjeux du 21ème siècle.

L'objectif de population est de 1 434 habitants à l'horizon 2025, soit 286 de plus qu'au recensement de 2009. Pour atteindre cet objectif le PLU permet la réalisation de 106 logements dont 47 sont prévus en extension urbaine.

Trois orientations d'aménagement et de programmation (OAP) complètent le projet d'aménagement et de développement durable :

- Secteur de la Mairie : 0,4 hectares à urbaniser en une opération d'ensemble, au cœur du bourg

- Secteur En Champ Chevreau : 2,1 ha à urbaniser au Nord Est du bourg, avec 26 logements à construire dont 30 % de logements collectifs, et 8 logements aidés minimum

- Secteur Au Clos : 1,7 ha au Sud Est du bourg, avec 21 logements dont 50 % de logement groupé, et 3 logements aidés.

Les grands objectifs sont aussi traduits dans les documents règlementaires : le règlement et le plan de zonage.

De l'examen du dossier ressortent les points suivants :

**En matière d'habitat :**

- deux zones urbaines UA (centre ancien) et UD (extensions plus récentes) avec mixité des fonctions

- une zone d'urbanisation future 1AU (sur deux nouveaux quartiers)

- production d'une centaine de logements recentrés dans le bourg dans les dents creuses et en extension mesurée
- recherche de diversité des types de logement : groupés, collectifs et individuels, mais rien sur la diversité des tailles de logement
- recherche de mixité sociale dans les secteurs d'OAP.

**En matière de développement économique :**

- maintien des zones de développement économique existantes (zones UE et Ax) et activités autorisées en zones urbaines
- ne pas bloquer un éventuel agrandissement de la zone d'activités de Valmy, à long terme, au sud, en interdisant les constructions dans la zone agricole actuelle, en limite avec le commune de Dijon
- en préservant les 13 sites d'exploitations agricoles existants pour maintenir les activités agricoles
- en limitant la consommation des terres agricoles pour l'urbanisation.

**En matière de transports :**

- le sud de la commune est concerné par un emplacement réservé pour la branche Ouest de la future LGV Rhin Rhône
- incitation à l'utilisation des transports collectifs (accès TER) par l'implantation d'un parking à proximité de la halte ferroviaire
- création et protection de cheminements doux
- une remarque de forme à la page 63 du rapport de présentation : dans la phrase « La commune a comme projet de sécuriser le chemin allant de la boulangerie à la Toison d'Or et au Zénith, afin de permettre aux piétons de se rendre au parc relais », le terme "parc relais" est inapproprié. En effet, d'une part, tant que l'échangeur n'est pas réalisé, ce n'est pas vraiment un parc relais, d'autre part, il n'y a pas d'intérêt à rejoindre à pied un parc relais depuis l'extérieur. Il faudrait indiquer "permettre aux piétons de se rendre à la station de tramway ».

**En matière d'environnement et de paysages :**

- maîtrise de la consommation des espaces naturels et agricoles par la diminution des zones constructibles (NA) du POS et la construction en renouvellement urbain
- protection et mise en valeur des espaces naturels (zone N) et agricoles (zone A), et protection de la trame verte et bleue, liée aux cours d'eau, à la zone humide du Bas Mont, aux haies et aux boisements
- protection des paysages par l'instauration de zones agricoles inconstructibles (zone Aa)
- maintien des jardins familiaux (zone Nj)
- gestion des eaux pluviales avec infiltration, rétention ou récupération
- prise en compte des risques et nuisances (zones de bruit le long des route et de la voie ferrée, canalisation de gaz, inondations par remontées de nappe).

**En matière d'énergie et de climat :**

- limiter la consommation d'énergie par la promotion des modes doux de transports et du covoiturage
- limiter les déplacements automobiles en concentrant les logements, les équipements et les commerces de proximité
- limiter la consommation des ressources naturelles et du foncier
- encourager la mise en place des principes de l'éco-construction, les toitures végétalisées et la production d'énergie renouvelable
- encourager la plantation d'arbres (espèces locales) lors des projets d'aménagement et des parkings.

**Remarques :**

Il manque une note sanitaire.

Le volet "eaux pluviales" est très succinct, la période de retour indiquée est de 30 ans. Pour information, le SAGE de l'Ouche retient une période de retour de 50 ans pour les surfaces supérieures à 1 hectare.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'émettre** un avis favorable au projet de PLU arrêté de la commune de Ruffey-les-Echirey.